



ÉGLISE DE LIÈGE

96^e année - n° 5

Sept.-Octobre • Sept.-Oktober 2018

Mot de l'évêque

Une double invitation à la mission

Fondation Saint-Lambert et appel au diaconat permanent

© Diocèse de Liège



Wort des Bischofs
Eine doppelte Einladung zur Mission
St.-Lambertus-Stiftung und Aufruf zum ständigen Diakonat



Messe d'envoi à Lourdes

faite sur base d'engrais organiques ; ces projets, soutenus par Entraide et Fraternité, sont promus sur place par des fermes modèles et des agriculteurs motivés. Les organisations populaires promeuvent en outre la réforme agraire et permettent aux cultivateurs de posséder leur terre.

Nous avons enfin visité les pêcheurs de la côte, qui militent aussi pour une pêche écologique, et pour la protec-


tion des côtes contre l'érosion, grâce à la plantation de mangroves, arbres qui protègent les plages et les dunes. Les responsables de ces actions ont été heureux de connaître mieux leurs associés belges. Certains d'entre eux pourront venir en Belgique et témoigner de leur action lors du Carême prochain. Ils témoigneront aussi de leur foi et nous inciteront ainsi à la mission.

En août, j'ai participé au pèlerinage diocésain à Lourdes, avec près de 1000 personnes. Cette année il était prêché par l'abbé Éric Ndeze, aumônier du Service diocésain de la jeunesse. Il était organisé par l'abbé Baudouin Charpentier et toute l'équipe du pèlerinage diocésain. De nombreux nouveaux pèlerins y ont participé, manifestant ainsi que ce pèlerinage est une expérience d'Église extraordinaire.

Deux initiatives : Fondation Saint-Lambert – Appel de l'évêque au diaconat permanent

Cette démarche de mission, deux initiatives vont l'encourager dans notre diocèse. En la fête de saint Lambert, le 17 septembre, je voudrais signer la constitution *d'une Fondation Saint-Lambert*. Celle-ci aura pour but de promouvoir la transmission de la foi chrétienne, spécialement chez les jeunes, et de mettre en valeur le patrimoine religieux et culturel liégeois. En effet l'avenir de la foi se base sur l'expérience chrétienne, ancrée dans notre culture locale. La Fondation devra stimuler cette transmission de la foi en recueillant des fonds à cette fin ; elle soulagera ainsi les finances de l'Évêché de Liège, qui restent fragiles, en prenant en charge le secteur de la transmission de la foi et en le stimulant par des idées nouvelles. Tout qui veut sera invité à participer à cette fondation. L'information suivra !

La seconde initiative a été suggérée par la Commission pour le diaconat permanent. Celle-ci est sensible à la promotion du diaconat, qui est une force de notre diocèse.



Deux ordinations diaconales ont d'ailleurs lieu en septembre : Christian Remy sera ordonné diacre permanent le 9 septembre à 15h en la cathédrale de Liège et Yves Tchoumoudi sera ordonné diacre en vue du presbytérat, le 30 septembre à 15h en l'église d'Ouffet. Plusieurs candidats au diaconat permanent se préparent ou sont en pré-cheminement. Mais on pourrait mieux valoriser l'appel au diaconat par l'Église diocésaine.

C'est pourquoi, j'ai préparé une lettre pour sensibiliser nos communautés locales à l'appel au diaconat ; elle s'intitulera L'appel des diacres, de saint Étienne à nos jours et sera publiée le 1er octobre, au début du mois de la Mission universelle. Elle donnera des pistes pour stimuler les communautés chrétiennes et leurs pasteurs à discerner dans leurs rangs des vocations au diaconat et pour les encourager à accompagner ces vocations.

Ainsi par l'appel au ministère et par le souci de la transmission de la foi, nous répondons au Christ qui nous appelle à transmettre sa parole, à construire la paix et à bâtir son Église. Nous serons en union de prière avec les pères synodaux, qui participeront à Rome en octobre au synode sur les jeunes. Dans cet esprit, je souhaite à tous de pouvoir commencer avec joie et intensité cette nouvelle année pastorale, avec la conviction que l'annonce de l'Évangile ouvre un avenir de bonheur pour l'humanité.

† Jean-Pierre DELVILLE, votre évêque

EINE DOPPELTE EINLADUNG ZUR MISSION

LIEBE BRÜDER UND SCHWESTERN,

Das Herz voller sommerlicher Erinnerungen, befinden wir uns nun wieder am Beginn eines neuen Pastoraljahres. Unsere Urlaubserlebnisse können unser pastorales Jahr nähren. So gehen zwei missionarische Erfahrungen im Sommer zwei Missionsinitiativen im Herbst voraus.

Zwei missionarische Erfahrungen: Philippinen und Pilgerreise nach Lourdes

Ich persönlich hatte Gelegenheit, eine Reise auf die Philippinen zu unternehmen, die von *Miteinander Teilen* (deren Referendarbischof ich bin) organisiert wurde, um die Fastenaktion von 2019 vorzubereiten. Ich konnte so dieses Land, seine Bedürfnisse und Erfolge zusammen mit Herrn Angelo Simonazzi, scheidender Generalsekretär von *Miteinander Teilen*, entdecken. Die Armut in diesem 103 Millionen Einwohner zählenden Land ist weiterhin sehr hoch. In der Haupt-

Zwei Initiativen: St.-Lambertus-Stiftung – mein Aufruf zum ständigen Diakonat

Dieser missionarische Prozess wird durch zwei neue Initiativen in unserer Diözese gefördert. Am 17. September, am Fest des heiligen Lambertus, möchte ich die Gründungsurkunde einer *Sankt-Lambertus-Stiftung* unterzeichnen. Dadurch soll die Weitergabe des christlichen Glaubens insbesondere an junge Menschen und das religiöse und kulturelle Erbe im Bistum gefördert werden. In der Tat basiert die Zukunft des Glaubens auf der christlichen Erfahrung, die in unserer lokalen Kultur verwurzelt ist. Die Stiftung soll diese Glaubensvermittlung durch die Beschaffung von finanziellen Mitteln für diesen Zweck anregen und wird somit die weiterhin prekäre Finanzsituation des Bistums Lüttich entlasten, indem sie den Bereich der Glaubensvermittlung übernimmt und ihn mit neuen Ideen bereichert. Jeder, der möchte, ist eingeladen, an dieser Stiftung teilzunehmen. Weitere Informationen folgen!

Die zweite Initiative wurde von der Kommission für das ständige Diakonat vorgeschlagen. Diese Kommission hat sich der Förderung des Diakonats, eine der Stärken unseres Bistums, verschrieben. Im September finden übrigens zwei Diakonweihen statt: Christian Remy wird am 9. September um 15.00 Uhr in der Kathedrale von Lüttich zum ständigen Diakon geweiht und Yves Tchoumoudi wird am 30. September um 15.00 Uhr in der Ortskirche von Ouffet zum Diakon im Hinblick auf die Priesterweihe geweiht. Mehrere Kandidaten zum ständigen Diakonat befinden sich in der Vorbereitungsphase. Allerdings könnte der Ruf zum Diakonat durch die Bistumskirche noch intensiviert werden. Aus diesem Grund habe ich einen Brief vorbereitet, um unsere Gemeinschaften vor Ort für die Berufung zum Diakonat zu sensibilisieren. Dieses Schreiben mit dem Titel *Die Berufung der Diakone - von St. Stephan bis in die heutige Zeit* wird am 1. Oktober zu Beginn des Monats der Weltmissionen veröffentlicht werden. Es wird Anregungen für die christlichen Gemeinschaften und ihre Hirten enthalten, um in ihren Reihen Berufungen zum Diakonat zu erkennen, zu ermutigen und zu begleiten.

Durch den Ruf zum Dienst und die Sorge um die Weitergabe des Glaubens antworten wir also auf Christus, der uns aufruft, sein Wort zu verbreiten, Frieden zu schaffen und seine Kirche aufzubauen. Wir werden auch mit den Synodenvätern im Gebet vereint sein, die im Oktober an der Synode über junge Menschen in Rom teilnehmen. In diesem Sinne, überzeugt davon, dass die Verkündigung des Evangeliums der Menschheit eine glückliche Zukunft eröffnet, wünsche ich allen, mit Freude und Intensität dieses neue Pastoraljahr beginnen zu können.

† Jean-Pierre DELVILLE, Ihr Bischof

I. Réunion ordinaire du mois d'octobre

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES TRAVAUX

Avant 2015, cette réunion était réservée à l'examen des documents comptables en retour de la tutelle. C'est désormais dès le mois de septembre qu'il y a lieu de faire le bilan et de déterminer s'il y a lieu ou non d'introduire des modifications budgétaires. La réunion ordinaire d'octobre sera l'occasion de faire le point sur l'état des bâtiments afin de déterminer les travaux d'entretien nécessaires. Comme vous le lirez dans la suite de cet article, les fabriques sont désormais invitées à travailler en groupement et à établir un programme pluriannuel des gros travaux pour l'ensemble des bâtiments de culte, à présenter à leur autorité communale.

Petit rappel : les convocations aux réunions de conseil de fabrique doivent être faites au moins huit jours à l'avance. Tous les membres doivent être convoqués y compris le curé et le bourgmestre (ou leurs représentants).

La convocation contiendra les points qui seront portés à l'ordre du jour. Pour pouvoir valablement délibérer, le conseil doit être composé de plus de la moitié des membres.

Les décisions se prennent à la majorité des votes valables (les votes blancs ou nuls ne comptent pas).


INTRODUCTION DE MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Au mois de septembre, il est temps de penser à vérifier la situation financière de la fabrique : les prévisions budgétaires sont-elles suffisantes ? Y-a-t-il des nouveaux travaux, investissements à prévoir d'ici la fin de l'année ? Il n'y a pas de date de départ pour l'introduction des modifications budgétaires, mais il est recommandé de ne pas en faire avant le mois de mai. Il y a par contre une date butoir conseillée le 15 octobre, ceci pour permettre à l'autorité diocésaine et au conseil communal d'examiner les modifications budgétaires avant la fin de l'année.

II. Problématique des délais de tutelle compte tenu des élections locales de 2018 et de l'absence de séance du conseil communal en juillet-août

Suite à mon interpellation auprès des services de la Région wallonne à propos des demandes de certaines communes concernant le report des séances de conseil communal et l'absence d'inscription de crédits

extraordinaires au budget 2019 des fabriques, les services du Gouverneur de la Province de Liège ont pris l'initiative d'envoyer une circulaire aux membres des collèges communaux.



Voici ce qu'il en ressort.: La circulaire ministérielle du 5 mars 2018 concernant le renouvellement des conseils provinciaux et communaux le 14 octobre 2018 précise que les décisions qui ne revêtent pas un caractère d'urgence ou ne sont pas immédiatement indispensables doivent être reportées.

«*Cependant ce principe ne s'applique pas à l'exercice de la tutelle par la commune sur les décisions financières des établissements*

culturels. Le délai d'exercice de la tutelle de 40 jours imparti à l'autorité communale à partir de la réception de l'acte approuvé par l'organe représentatif du culte est un délai de rigueur et n'est pas suspendu à l'approche des élections locales. De même, un conseil communal ne peut pas refuser une dépense extraordinaire au seul motif que la décision communale est prise dans la période des affaires prudentes ou des affaires courantes.»

III. Circulaire de la Région wallonne à l'attention des communes relative à l'élaboration des budgets 2019 des communes : incidences pour les fabriques

Il me paraît intéressant de reprendre ici les principes et règles adressées aux communes et qui s'appliqueraient de la même façon aux fabriques d'église considérées comme entités consolidées.

PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

A la veille des élections communales d'octobre 2018, la Ministre rappelle que les communes et les CPAS devront se doter d'un programme stratégique transversal, outil de gestion pluriannuel. Ce programme transversal donne aux entités locales, et donc aux fabriques d'église l'opportunité de définir et de prioriser les objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les actions concrètes qu'elles entendent poursuivre tout au long de la législature.

Il est donc important que les fabriques définissent chacune et ensuite entre elles au sein de la même commune

(plateforme) les travaux nécessaires aux bâtiments du culte et leur échelonnement dans le temps suivant l'urgence, pour pouvoir présenter à leur commune un programme concerté des travaux à réaliser aux édifices du culte pour cette législature.

Je ne saurais trop vous rappeler la nécessité soit de faire établir à cet effet par un architecte spécifiquement compétent pour les bâtiments d'églises, un état sanitaire global de chaque édifice soit d'actualiser celui existant (tous les 5 ans). C'est sur base de cet état sanitaire qu'il sera possible d'établir le programme à présenter à votre commune.

SYNERGIES COMMUNES

La Ministre des Pouvoirs locaux rappelle son souhait que des synergies soient développées entre la commune et ses entités consolidées (dont les fabriques

d'église). Voici comment la Ministre définit les synergies communes : « une synergie est une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficacité du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun.»

Parallèlement, *Objectif 2020* invite les fabriques d'église à se mettre en plateforme en vue de réaliser des économies d'échelle. La plateforme des fabriques est le moyen idéal pour réaliser ces synergies avec les services communaux. Ceci peut viser par exemple l'entretien/nettoyage des corniches une à deux fois par an, l'achat d'énergie, de fournitures, mais aussi l'engagement d'une personne qui assurerait l'ouverture et une certaine surveillance des bâtiments de culte.

RÈGLES BUDGÉTAIRES ESSENTIELLES

Parmi les règles évoquées dans la circulaire, celle de l'équilibre global, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire, est rappelée comme étant le premier principe essentiel de la gestion financière ; cela vaut aussi pour les fabriques. Depuis la modification de la loi sur la tutelle via le décret du 13 mars 2014, les budgets doivent également être accompagnés de pièces justificatives permettant une analyse complète des prévisions budgétaires préalable à leur approbation.

Un rapport de la fabrique sur les objectifs poursuivis pourrait utilement être joint au budget.

LES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

A priori il est souhaité que les modifications budgétaires ne soient pas introduites avant le mois de mai (cf. ci-dessus). Au niveau des principes, la circulaire souligne qu'il faut éviter d'introduire une modification budgétaire n°2 avant d'avoir eu l'approbation de la modification budgétaire n°1. Elle rappelle qu'il est nécessaire d'introduire dans les modifications budgétaires les montants réformés par la tutelle dans les précédents documents budgétaires. Je vous invite à suivre strictement ces conseils qui se justifient vu les situations constatées concrètement.

ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

Les règles suivantes sont également d'application aux fabriques :

- Il est interdit d'engager des crédits avant leur approbation formelle (ou implicite suite à l'expiration du délai imparti à la tutelle pour se prononcer). Dans le cas de modifications budgétaires, ce principe est absolu si les modifications ne consistent pas dans des adaptations internes et qu'un supplément de subside est nécessaire.

- Des factures relatives à des engagements effectués avant le 31/12 et reçues après le 31/12 de l'exercice écoulé peuvent être imputées sur l'exercice précédent, il s'agit d'une tolérance qui relève de l'autonomie des fabriques. Il a ainsi été tranché par la tutelle du Gouverneur que l'autorité communale ne pouvait uni-

latéralement imposer à la fabrique d'inscrire des dépenses réalisées au début de l'exercice suivant.

- Tant que les crédits suffisants prévus au budget n'ont pas été approuvés, on ne peut attribuer le marché.

PLACEMENTS

Suivant la circulaire : les placements en SICAV sont autorisés pour autant que ces placements garantissent au minimum le remboursement du capital investi. Il est également accepté de placer dans

des fonds ou produits d'assurance à capital et taux d'intérêt minimum garantis.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Celles-ci doivent refléter l'évolution du coût de la vie. Cependant les crédits seront établis par rapport aux dépenses engagées au compte 2017. Une indexation des dépenses de 2% est tolérée au budget 2019 hors dépenses énergétiques. Ces dernières peuvent fluctuer en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie.

IV. Journées du patrimoine religieux : à propos de l'orfèvrerie liturgique



RAPPEL DU THÈME DE L'ANNÉE EN COURS : LES TEXTILES LITURGIQUES

L'année dernière, le CIPAR (Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux) avait lancé les journées d'études à propos du patrimoine mobilier. Différents thèmes ont été relevés comme sensibles.

L'an passé, le thème choisi était celui des textiles souvent délaissés dans le fond des sacristies ou dans les greniers. Une **exposition itinérante** de 16 panneaux didactiques tourne

depuis le mois de juillet dans le diocèse de Liège. Ainsi la première exposition sur ce thème s'est tenue à la cathédrale de Liège entre mi-juillet et début août. Actuellement elle est présentée jusqu'à la mi-septembre à la collégiale de Huy. Elle s'installera ensuite (mi-septembre, à mi-octobre) à l'Espace Prémontrés (Séminaire de Liège).



© Huy, Trésor de la collégiale

« Spectaculaire ensemble en argent doré - calice, burettes et plateau - aux armes d'un protonotaire apostolique de Grady, réalisé par l'orfèvre liégeois Denis-François Lamotte en 1743 au plus tard. Huy, Trésor de la collégiale, don de la comtesse Albert d'Ahin. »

Je vous invite à aller y jeter un coup d'œil et prendre le temps de lire ces panneaux explicatifs qui sont joints à une exposition des textiles remarquables du lieu.

DEUXIÈME JOURNÉE DU PATRIMOINE RELIGIEUX : L'ORFÈVREURIE LITURGIQUE

L'orfèvrerie constitue clairement une des composantes la plus importante et la plus précieuse du patrimoine mobilier

conservé dans nos églises paroissiales. Dès le haut moyen-âge, l'Eglise a utilisé pour la célébration du culte eucharistique des vases prestigieux dont la noblesse de la matière (or, argent), l'élégance des formes et le symbolisme des images devaient être dignes de recevoir les saintes Espèces. Ensuite, au cours du temps, chaque paroisse s'est dotée d'une vaiselle précieuse, calices, ciboires, ostensoirs ou encensoirs dont beaucoup sont encore utilisés aujourd'hui. Les conditions de conservation et les mesures de sécurité posent souvent problème aux fabriques d'église. La journée d'étude abordera la question de l'orfèvrerie litur-

gique sous différents aspects. La matinée sera consacrée

à l'histoire de ces objets, leur rôle dans la liturgie, leur contribution au faste de la célébration. L'après-midi traitera de problèmes plus pratiques : l'orfèvrerie ancienne a-t-elle encore une place dans la liturgie d'aujourd'hui ? Et comment conserver et protéger ces objets dans nos églises actuellement. ? Ce colloque aboutira à l'établissement de conseils et recommandations pour les responsables des églises.

Comme c'est le cas pour les textiles liturgiques, une exposition itinérante sur l'orfèvrerie sera mise en place à partir de juillet 2019 dans tous les diocèses francophones.

Tous les fabriciens sont invités à **participer à cette journée. Les frais de participation à cette journée s'élèvent à 20€ par participant et peuvent faire l'objet d'une inscription dans le budget de la fabrique à l'article 11 des dépenses. Une attestation sera délivrée comme justificatif.**

Journée d'étude sur l'orfèvrerie liturgique

Où : à Louvain-la-Neuve (auditoire SOCR11).

Quand : Samedi 6 octobre de 9h30 à 17h.

Inscription : contact.cipar@gmail.com.

PAF : 20€ à verser sur le compte du CIPAR BE76 523080783695.

Ce prix inclut la participation aux exposés, les résumés des communications, le lunch et les pauses café.

Organisation et contact : CIPAR, rue de l'Evêché 1
à 5000 NAMUR - 0475/28.93.84.

Agenda de l'évêque

SEPTEMBRE-SEPTEMBER 2018

- | | | |
|----|--------------------------------------|---|
| 1 | Liège | Inauguration du weekend des Retrouvailles 2018 |
| 2 | Malines, 15h | Ordination de Mgr Koen Vanhoutte, évêque auxiliaire pour le Brabant flamand |
| 3 | Liège, 10h30 Pepinster, 19h | Rentrée judiciaire Concert d'orgue |
| 4 | Liège, 10h | Rentrée Cour du Travail |
| 6 | Liège, 9h30 | Commission des Ministères laïcs |
| 8 | Namur, 9h45 | AG Conseil Interdiocésain des Laïcs (CIL) |
| 9 | Liège, Cathédrale, 15h | Ordination diaconale de Christian Remy |
| 10 | Liège, 9h45 Liège, 14h | Chapitre cathédral Commission Ministère et Vie des Prêtres |
| 11 | Brialmont, 9h30 | Conseil presbytéral |
| 13 | Malines, 10h30 | Conférence épiscopale |
| 14 | Liège, 9h30 Marche, 20h | Conseil épiscopal Conférence : « Bach et Spiritualité » |
| 15 | Mehagne, 15h | Célébration pour le départ d'Anna Bienkowska |
| 16 | Verviers, 15h | Installation du doyen Stanislas Kanda Kanyemesha |
| 17 | Liège Cathédrale, 18h | Fête de saint Lambert |
| 18 | LLN, 15h Namur, 18h Liège, 20h | Rentrée académique UCL Rentrée Séminaire Rentrée HELMO |
| 19 | Saint-Pétersbourg | Pèlerinage des évêques de Belgique |
| 24 | Liège, Espace Prémontrés, 18h | Rentrée académique du Centre Diocésain de Formation |
| 25 | Doyenné Basse-Meuse, 20h | Rencontre des confirmands |

| | | |
|----|---|---|
| 28 | Liège, 9h30 Theux, 14h30 Doyenné Ans, 18h | Conseil épiscopal Célébration à l'Institut Saint-Roch Rencontre des confirmands |
| 30 | Eupen, 10h Ouffet, 15h | 200 ans de la bibliothèque publique Ordination diaconale d'Yves Tchoumoudi |

OCTOBRE-OKTOBER 2018

| | | |
|-------|--|--|
| 1 | Bruxelles, 14h | Commission Diaconie |
| 2 | Anvers, cathédrale, 18h Anvers, cathédrale, 19h30 | Célébration Conférence : « Christianisme et Engagement social » |
| 4 | Brialmont | Rencontre Vicariat Évangile & Vie |
| 5 | Farnières, 10h30 Rolduc, 17h45 | Entraide et Fraternité Vêpres |
| 6 | Liège, Collège St-Servais, 11h30 Welkenraedt, 18h | Rencontre avec les Vierges consacrées Confirmations |
| 7 | Malmedy, 14h30 | Installation du doyen de l'Ardenne, Vital Nlandu Balenda |
| 9 | Banneux, 17h | Rencontre et veillée de prière avec les prêtres |
| 10 | Liège, St-Jean, 19h30 | Eucharistie, rentrée Logos |
| 11 | Malines | Conférence épiscopale |
| 12 | Liège, 9h30 | Conseil épiscopal |
| 13/17 | Bologne | Rencontre internationale pour la paix |
| 19 | Liège, 9h30 Beauraing, 18h | Bureau du Conseil presbytéral Colloque évangélisation - célébration |
| 20 | Banneux, 9h-16h | Journée des acolytes |
| 21 | Ans, 10h | Confirmations |
| 25 | Namur Bilzen | Réunion des évêques francophones Inauguration de l'exposition : 1000 jaar Graafschap Loon |
| 26 | Liège, 9h30 | Conseil épiscopal |
| 28/31 | Lyon | Forum chrétien francophone |

Nominations

- Monsieur l'abbé **Jean-Claude Bahogwerhe Muzuka**, prêtre de l'archidiocèse de Lanciano-Ortona (It.), vicaire dans l'Unité pastorale du Bon Pasteur – Waremme et professeur de religion dans l'Enseignement officiel, est déchargé de sa fonction de vicaire et est nommé curé de l'Unité pastorale de Marchin-Modave.
- Monsieur l'abbé David Bakundukize, prêtre de l'archidiocèse de Bujumbura (Burundi), est nommé vicaire dans l'Unité pastorale de Herstal.
- Monsieur l'abbé **André Dawance**, doyen de Huy et curé des Unités pastorales « Notre-Dame de Huy ! et de « Marchin-Modave », est déchargé de cette dernière.
- Monsieur l'abbé **Jean Dewandre**, curé de l'Unité pastorale de la Vallée de l'Ourthe, cesse cette fonction et entame un temps de formation spirituelle et pastorale.
- Monsieur l'abbé Marc-Antoine Dor, prêtre de l'archidiocèse de Lyon, est nommé vicaire de l'Unité pastorale Saint-Lambert-au-Cœur de Liège, recteur de la chapelle du Saint-Sacrement et conseiller spirituel de l'association Sursum Corda.
- Monsieur l'abbé François-Xavier Jacques, doyen de Verviers et curé de l'Unité pastorale Jean XXIII Val-de-Vesdre, est déchargé de ces fonctions et assume désormais une mission de formation pastorale du clergé au Mali.
- Monsieur l'abbé Stanislas Kanda, curé de l'Unité pastorale Magnificat – Verviers-Sud, est déchargé de cette fonction et est nommé doyen de Verviers et curé de l'Unité pastorale Jean XXIII Val-de-Vesdre.
- Le Père Yves-Léopold Keumeni, prêtre du Sacré-Cœur de Jésus, vicaire dans l'Unité pastorale de Huy – Notre-Dame, est déchargé de cette fonction et est nommé curé des Unités pastorales de Melen et de Soumagne-Olné où il exercera son ministère avec l'équipe pastorale concernée.
- Monsieur l'abbé **Pascal Lecocq**, vicaire dans l'Unité pastorale de Herstal, cesse cette fonction et est nommé curé de l'Unité pastorale de la Vallée de l'Ourthe.
- Monsieur l'abbé Urbain Matimpi, vicaire dans l'Unité pastorale Notre-Dame des Sources – Chaudfontaine-Trooz, est déchargé de cette fonction et est nommé curé d'Unité pastorale de l'Alliance – Jupille-Grivegnée.
- Monsieur l'abbé Oscar Murekezi, curé de l'Unité pastorale de l'Alliance – Jupille-Grivegnée, est déchargé de cette fonction et est nommé curé de l'Unité pastorale Magnificat – Verviers-Sud.

- Monsieur l'abbé **Vital Nlandu Balenda**, curé des Unités pastorales de Melen et de Soumagne-Olne, est déchargé de cette fonction et devient doyen du doyenné de l'Ardenne et curé de l'Unité pastorale de Saint-François d'Assise-au-pied-des-Fagnes – Malmedy.
- Monsieur Christian Rémy, diacre permanent, est nommé membre de l'équipe d'aumônerie du Centre fermé pour les étrangers illégaux de Vottem et affecté au service de l'Unité pastorale « Saint-Léonard – Liège-Nord – Vottem ».
- Monsieur l'abbé Fernand Sprimont, prêtre auxiliaire dans l'Unité pastorale de « Marchin-Modave », est déchargé de cette fonction et devient vicaire dans l'Unité pastorale de « Notre-Dame de Huy »
- Monsieur l'abbé **Désiré Van Ass**, chancelier du diocèse de Liège et curé de l'Unité pastorale « Saint-Léonard – Liège-Nord – Vottem » est déchargé de sa mission de curé et est nommé vicaire dominical dans le doyenné de Basse-Meuse.
- À la demande du curé de l'Unité pastorale du Condroz et après consultation de l'attachée du Chantier Paroisses, Mgr l'Évêque a nommé pour une durée de trois ans (1er septembre 2018 – 31 août 2021) les membres de l'équipe pastorale qui, avec Monsieur l'abbé Armand Franssen, en sa qualité de curé, sont appelés à participer à l'exercice de sa charge curiale : Messieurs les abbés François Binon et Jean-Luc Mayeres, vicaires, Madame Jocelyne Blavier-Mignolet, assistante paroissiale, Madame Malou Modave-Lion et Monsieur Frédéric Grätz, assistant paroissial.
- À la demande du curé de l'Unité pastorale de Seraing-Ougrée et après avoir consulté l'attachée du Chantier Paroisses, Mgr l'Évêque a nommé pour une durée de trois ans (1er septembre 2018 – 31 août 2021) les membres de l'équipe pastorale qui, avec Monsieur l'abbé Freddy Mwamba Mbuyi, en sa qualité de curé, sont appelés à participer à l'exercice de sa charge curiale : Madame Martine Maka et Messieurs Roger Jansen et Michel Muselle ; le Père Noga Zbigniev, sma, reste au service de cette Unité pastorale en qualité de vicaire.
- Mgr Jean-Pierre Delville a établi par décret épiscopal daté du 29 juin 2018, la **Commission pour le Ministère et la Vie des prêtres** en conformité avec les statuts du Conseil presbytéral ; cette Commission, présidée par l'évêque diocésain, est constituée du Vicaire général, l'abbé Alphonse Borrás, et d'un membre du Bureau dudit Conseil, l'abbé Jean-Louis Defer, de trois membres élus par le Conseil presbytéral, Messieurs les abbés Jean Dewandre, Daniel Nsabimana, Thomas Sabbadini, ainsi que des membres désignés par Mgr l'évêque après avoir entendu qui de droit, à savoir Madame Dominique Olivier, le Dr. Michel Desseilles, Monsieur l'abbé Matthias Schmetz, Monsieur Henri Thimister, diacre.

Notices de décès

Docteur Huberte HANQUET

Née le 29 août 1926 à Liège, Huberte Hanquet, ancienne députée wallonne et sénatrice belge, est décédée le dimanche 1er juillet 2018 à l'âge de 91 ans.



Licenciée en sciences religieuses et en sciences politiques et sociales (1945-1948) de l'Université catholique de Louvain, docteur en sciences politiques et sociales (1972), professeur puis directrice d'un centre de formation sociale (1954-1974), Huberte Hanquet s'est engagée au sein du PSC, où elle a lutté

pour l'égalité des chances hommes-femmes. Chef de Cabinet adjoint de Jean-Pierre Grafé, alors ministre des Affaires wallonnes (1973), elle est élue au Sénat pour la première fois en 1974. Elle a été administratrice de la Commission d'Aide publique de Liège entre 1959 et 1976 et conseillère et chef de groupe PSC du CPAS de Liège (1977-1994).

Régulièrement réélue directement au Sénat jusqu'en 1985 dans l'arrondissement de Liège, Huberte Hanquet est désignée par le PSC pour le représenter au Conseil économique régional de Wallonie (1980-1983). Candidate à la Chambre en 1985, elle siège comme députée entre 1985 et 1991. Entre janvier 1988 et octobre 1991, elle ne siège plus qu'au Sénat et ne participe plus aux travaux du Conseil de la Communauté française et du Conseil régional wallon où elle a siégé de 1974 à 1987 pour le premier, de 1974 à 1977 et de 1980 à 1987 pour le second.

Active dans plusieurs institutions sociales et de soins de santé, Huberte Hanquet est élue à la présidence du Conseil des Femmes de Bel-

gique, organisme pluraliste (1984-1990). C'est au nom du CFFB qu'elle prend position publiquement en 1989 en faveur d'une dépenalisation de l'avortement sous certaines conditions. Au Sénat, elle votera cependant contre la loi Lallemand-Michielsens.

Présidente de Caritas Catholica en Communauté française, elle sera encore présidente de l'asbl Notre-Dame des Bruyères et vice-présidente du conseil d'administration du CHU de Liège jusqu'en 2005.

Mgr Delville exprime sa profonde reconnaissance pour l'engagement chrétien indéfectible de Huberte Hanquet.

Abbé Henri DEPUS

L'abbé Henri Depus est né à Vivegnis le 28 janvier 1927. Il a été ordonné prêtre le 2 juillet 1950 à Liège. Il est décédé à Vivegnis ce 17 juillet 2018.

Après ses études de séminaire, il a été nommé professeur à l'Institut Saint-Roch à Ferrières le 30 août 1950, puis professeur au Collège Saint-Lambert à Herstal le 30 août 1960. Ensuite il a été nommé curé à Les Waleffes le 31 août 1966 ; puis curé à Barchon le 30 septembre 1975. Il a été ensuite vicaire à Oupeye à partir du 1er janvier 1981 ; puis desservant à Lantin à partir du 1er janvier 1985. Il y est resté jusque 1997, année où il a pris sa retraite et s'est installé à Vivegnis.

« Henri avait le souci de la vie de la communauté paroissiale. À Lantin, il a initié, avec le groupe d'animation paroissiale, la publication du bulletin local de la paroisse intitulé „Liens“. J'exprime au Seigneur ma reconnaissance pour son ministère dans notre Eglise. »

† Jean-Pierre Delville

Abbé Joseph GOFFINET

Monsieur l'Abbé **Joseph Goffinet**, né à Bellevaux-Ligneuville le 14 octobre 1928, ordonné diacre en 1953 et puis prêtre le 18 juillet 1954 à Liège, est décédé le dimanche 29 juillet 2018 à Malmedy.

Il a fait ses études primaires et secondaires à Bellevaux, Saint-Vith et Stavelot, de 1940 à 1948, dans les circonstances dramatiques de la seconde Guerre mondiale. Comme boursier de la Fondation Lambert Darchis, il est licencié en philosophie en 1951 et licencié en théologie en 1955 à l'Université Pontificale Grégorienne de Rome.

La défense de sa thèse de doctorat *Le sens du péché d'après Jean Chrysostome* a lieu en 1957 à Rome. Il est professeur de théologie morale au Grand Séminaire

de Liège de 1956 à 1967 et vicaire dominical à Esneux ; et à partir de cette date président



du Grand Séminaire de Liège jusqu'en 1974. Pendant la période de 1974 à 1981, il est curé-doyen à Spa, et puis de 1981 jusqu'en 2002 curé-doyen de Saint-Martin à Liège. Pendant les dernières années de sa vie, il a été prêtre auxiliaire à l'Unité pastorale d'Ans de 2002 à 2011 et puis, jusqu'en 2018, à l'Unité pastorale de Malmedy.

«Pendant ses années comme professeur au Séminaire, il a donné le cours de morale fondamentale, les cours sur les vertus théologiques et le cours de morale familiale. Il a intégré dans son enseignement les changements dus au Concile Vatican II, qui s'est clôturé en 1965, et a dû affronter ensuite les remous entraînés par les contestations étudiantes de mai 1968. Il a été un des acteurs de la fondation de l'ISCP en 1970. Homme de cœur, Joseph a donné le meilleur de lui-même dans son ministère de prêtre, qu'il a exercé avec ferveur spirituelle, ouverture aux autres, générosité et cordialité, en intensifiant la collaboration entre prêtres et laïcs. Son enseignement de la morale chrétienne a profité à beaucoup de personnes.»

† Jean-Pierre Delville

Matinée de ressourcement et de rencontre Vicariat Evangile & Vie

Jeudi 4 octobre 2018 de 9h15 à 14h

Abbaye Notre-Dame de Brialmont-Tilff

**« L'échec est constitutif,
jamais définitif »**

Par le Frère Philippe Cochinaux op.

Avec la participation de
Mgr Jean-Pierre Delville

Dans le monde francophone, l'échec n'a jamais eu bonne presse. Il en va tout autrement dans la culture anglophone. N'est-il pas urgent de proposer une réflexion philosophique et théologique qui intègre la réalité de l'échec ?

Il n'y a jamais lieu de s'identifier à l'expérience

de l'échec. Celle-ci est à traverser. Lorsqu'elle est assumée, elle devient constitutive de notre être en devenir. L'échec nous fait ainsi grandir et peut-être même que nous en sortirons meilleurs. C'est en tout cas ce que semblent nous dire les Écritures.

Déroulement :

- 9h00 accueil
- 9h20 Conférence -partage - échange
- 12h30 repas

Paf : 15 € (à payer sur place)

Info et inscription : Isabelle Herbay

04/ 230 31 54 -

evangile.vie@evechedeliege.be

UN DÉPART À NE PAS MANQUER



Plantation d'un arbre dans la cour de l'Espace Prémontrés lors de la matinée de mise en oeuvre des pistes d'action pour une catéchèse renouvelée le 26 mai 2018

Dieu sait si l'on a dit et redit que l'année 2017-2018 aura été une année décisive pour la catéchèse : consultation, assises, promulgation Mais tout cela serait vain si l'élan impulsé ne trouvait maintenant sa concrétisation. Il importe donc de « battre le fer tant qu'il est chaud » et de ne laisser retomber ni l'enthousiasme ni la volonté de bien faire.

On se rappellera que, s'il a fixé un délai de trois ans pour la mise en place de la nouvelle organisation catéchétique, notre évêque a dit aussi : « Je souhaite que, dès la rentrée pastorale 2018-2019, on applique déjà, fût-ce partiellement, certaines de ces pistes d'action, suivant un échéancier que chaque Unité pastorale établira avec l'aide éventuelle du Service de la catéchèse. Pour parvenir au remodelage attendu au terme fixé, c'est dès maintenant qu'il importe de se mettre en route» (texte de la promulgation, 16 mars 2018).

Pas mal d'Unités pastorales se sont déjà mises au travail ou ont planifié pour cette nouvelle année des rencontres pour envisager l'avenir ensemble. D'autres UP se tâtent encore mais vont, à n'en pas douter, se mettre en route d'ici peu. Comment opérer ? Le document « Et maintenant, que vais-je faire ? », disponible sur notre site (www.annoncerlevangile.be), suggère quelques pistes dont celle de rassembler un maximum de personnes soucieuses de l'annonce de l'évangile et de la transmission de la foi pour un temps d'approfondissement et de travail. Ce rendez-vous ne devrait pas ne concerner que les catéchistes déjà en fonction mais aussi les membres des équipes pastorales, équipes-relais, CUP et tout autre chrétien qui se sent concerné. Cette rencontre, avant d'en venir aux questions pratiques de mise en œuvre, commencera par approfondir les trois priorités qui expriment l'esprit même de la catéchèse renouvelée. Peut-être cette première réunion sera-t-elle l'occasion de constituer une équipe catéchétique telle que souhaitée par la onzième piste d'action du projet. Ce petit groupe de personnes prolongera le travail au fil de l'année : envisager le dispositif caté-

chétique global à mettre en place ; décider des changements possibles à opérer dès 2018-2019 ; réfléchir aux transitions nécessaires.

Pour vous y aider, pointons déjà trois rendez-vous possibles : trois matinées du samedi consacrées à un sujet spécifique : **le 17 novembre** à propos des **catéchèses communautaires**, **le 2 février** autour des premières communions, **le 25 mai** au sujet des professions de foi. Les modalités de ces rencontres doivent encore être précisées. Vous serez, bien entendu, tenus au courant.

Le renouveau est en marche Il est signe d'espérance et l'arbre, symbolique de notre projet, planté le 26 mai, a traversé l'été sans encombre. Il portera de beaux fruits d'Évangile !

A tous, bonne année catéchétique et pastorale,

Olivier WINDELS, vicaire épiscopal

Collectes prescrites – Vorgeschriebene Kollekten

29-30 SEPTEMBRE : DIMANCHE CHRÉTIEN DES MÉDIAS

Ce week-end, nous sommes invités à réfléchir à notre usage des médias. Les médias forgent l'opinion et une présence de l'Église s'y avère très importante. Soutenez-la ! La collecte est destinée à soutenir l'action de l'Église au sein de Cathobel et RCF.



20-21 OCTOBRE : DIMANCHE DES MISSIONS

La collecte est faite en faveur de MISSIO. Le Dimanche des Missions élargit notre horizon aux dimensions de l'Église universelle. C'est l'occasion de manifester notre solidarité avec les jeunes Églises.

29.-30. SEPTEMBER: KIRCHLICHER MEDIENSONNTAG

An diesem Wochenende sind wir eingeladen, über unseren Umgang mit den Medien nachzudenken. Die Medien haben einen gewaltigen Einfluss auf die Menschen und die kirchliche Präsenz in diesem Bereich (Fernsehen, Radio, Presse, Internet) braucht unsere Unterstützung!

20.-21. OKTOBER : WELTMISSIONSSONNTAG

An diesem Sonntag findet die jährliche Kollekte für MISSIO statt. Der Weltmissionssonntag erweitert unseren Horizont für die Weltkirche und lädt uns zur Solidarität mit den jungen Kirchen ein.

MOT DE L'ÉVÊQUE / WORT DES BISCHOFES

Une double invitation à la mission..... 2

Eine doppelte Einladung zur Mission 4

FABRIQUES D'ÉGLISE

Réunion ordinaire du mois d'octobre 7

Problématique des délais de tutelle..... 7

Circulaire de la Région wallonne relative
à l'élaboration des budgets 2018 8

Journées du patrimoine religieux..... 10

AGENDA de l'évêque 12

NOMINATIONS 14

NOTICES DE DÉCÈS 16

OFFICIEL

Catéchèse renouvelée : un départ à ne pas manquer 18

Collectes prescrites - Vorgeschriebene Kollekten 19

Vos communiqués et vos illustrations

Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le **1er octobre 2018** pour le numéro de novembre-décembre 2018 au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliège.be).

ÉGLISE DE LIÈGE : 96^{ème} année

RÉDACTEUR EN CHEF : Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc DAHM

COMITÉ DE RÉDACTION :

Fina KEIFENS, Emil PIRONT,
Dominique SERVAIS, Thierry DE GYNS,
Martine LEWIS-LETESSON

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :

Alphonse BORRAS, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,
Isabelle LECLERCQ, Carmelina VOLPE,
Olivier WINDELS.

RÉDACTION – ADMINISTRATION :

Service de Presse et de Communication
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél. 04/223.15.26

Secrétariat : communication@evechedeliège.be
Direction : ralph.schmeder@rcf.be

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

KLIEMO – Hütte 53 – 4700 Eupen
Tél. 087/59.50.00 – Fax 087/55.57.81
E-mail : info@kliemo.be

ABONNEMENTS :

« DIMANCHE – ÉGLISE DE LIÈGE » 46 n°/an et
« ÉGLISE DE LIÈGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

- Abonnement simple papier : 42 €
- Abonnement soutien papier : 65 €

Par virement sur le compte BE09 7320 2154 4357
au nom de Cathobel asbl:

Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre
Contact : abonnement@cathobel.be –
Tél. : 010/23.59.00 – Fax : 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones :

ABONNEMENT

« ÉGLISE DE LIÈGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

- Abonnement individuel : 30 €
- Abonnement de soutien : 50 €

Abonnement pour l'étranger : 40 €

Par virement sur le compte BE93 3631 4768 5267

(BIC : BBRUBEBB) au nom de l'Évêché de Liège asbl

Contact : Secrétariat Économat – Tél. : 04/230.31.62

